



Deux prodiges géorgiens : Barbara Tataradze et Iliia Lomtadze.

SDP

années de cours ! L'événement défraya la chronique en son temps et eut le mérite de bousculer les idées reçues et les préjugés en la matière. Une seconde élève prodige, Claudine Zevaco, fonctionnaire au Bureau international du Travail, à Genève, allait confirmer, dans des conditions différentes, cette réussite par un parcours tout aussi remarquable. Elle donna également un récital après seulement quatre années de cours, au Théâtre des Champs-Élysées, le 29 avril 1983. Le récital fut placé sous le haut patronage du ministère de la Culture.

Comment a été reçue votre méthode dans le milieu de l'enseignement et auprès des artistes ?

Le milieu musical, dans son ensemble, est resté réservé sur cette démarche qui remettait beaucoup de choses en question. Il est vrai que l'on n'accepte jamais facilement ce qui bouleverse quelque peu un certain ordre établi. En revanche, j'ai trouvé encouragements et soutiens précieux auprès de grands pianistes, notamment de Martha Argerich, Paul Badura-Skoda, Aldo Ciccolini, France Clidat, Éric et Tania Heidsieck, Cyprien Katsaris, Alexis Weissenberg et bien entendu György Czifra, très présent auprès de moi durant toutes ces années. Il présidait même le jury d'examen de mon

école et m'avait invité à produire, dans le cadre de sa fondation à Senlis, mes deux élèves prodiges Michèle Paris et Claudine Zevaco. Ce concert mémorable eut lieu le 26 mai 1984. Des extraits de ces concerts sont visibles sur YouTube.

Quelles furent les réactions des autorités gouvernementales ?

La Direction de la Musique – au sein du ministère de la Culture – dépêcha à mon école un inspecteur de la Musique, Antoine Tisé. En 1980, à la suite de son inspection, il rédigea un rapport très positif à l'attention de Jacques Charpentier, alors directeur de la Musique. Le rapport soulignait « une excellente méthode des études pianistiques » et précisa que « l'inspection des activités pédagogiques ainsi que l'audition du programme avaient permis d'apprécier le travail sérieux et constructif entrepris par les élèves ».

Puis, en 1981, lors de la séance du 22 octobre au Sénat, fut signifiée l'importance de mon expérience pédagogique dans l'éducation musicale. La possibilité de son extension à toute la France fut alors suggérée par le sénateur Pierre Ceccaldi-Pavard. Jack Lang, alors ministre de la Culture, répondit que « l'expérience menée par Michel Sogny ...